

Conseil municipal du 26 mai 2025

Procès verbal – nombre de voix

Le lundi 26 mai 2025 le conseil municipal s'est réuni en mairie sur convocation du 20 mai 2025 effectuée en application de l'article L 2121-10 du Code général des collectivités territoriales.

président : Monsieur Cédric VAN STYVENDAEL

présents : Monsieur Jonathan BOCQUET, Monsieur Alain BRISSARD, Madame Antoinette BUTET, Monsieur Ikhlef CHIKH, Monsieur Yann CROMBECQUE, Monsieur Olivier GLUCK, Madame Melouka HADJ MIMOUNE, Madame Zemorda KHELIFI, Madame Agnès THOUVENOT, Monsieur Frédéric VERMEULIN, Madame Laura GANDOLFI, Monsieur Laurent LEGENDRE, Madame Stéphanie CHABROUX, Madame Lucie MASTROLORITO, Monsieur Marc GIOUSE, Monsieur Mohamed-Ali MOHAMED AHAMADA, Monsieur Cédric VAN STYVENDAEL, Monsieur Paul CAMPY, Monsieur Mathieu GARABEDIAN, Madame Virginie DEMARS, Monsieur Mahrez BENHADJ, Madame Sabrina BENHAIM, Monsieur Stéphane COLSON, Madame Agathe FORT, Madame Aurélie LOIRE, Madame Aurore GORRIQUER, Monsieur Lotfi DEBBECHE, Monsieur Cyril HAULAND-GRONNEBERG, Madame Sonia TRON, Monsieur Julien RAVELLO, Madame Emilie PROST, Madame Muriel BETEND, Madame Caroline ROGER-SEPPI, Madame Danielle CARASCO, Madame Cristina MARTINEAU, Madame Morgane GUILLAS, Monsieur Jacques VINCE, Monsieur Antoine PELCÉ, Madame Maryse ARTHAUD, Monsieur Sébastien CHATAING, Monsieur Jacques GERNET, Madame Catherine ANAVOIZARD, Monsieur Laurent QUIQUEREZ.

procurations : Prosper KABALO ayant donné pouvoir à Virginie DEMARS, Loïc CHABRIER ayant donné pouvoir à Emilie PROST, Béatrice VESSILLER ayant donné pouvoir à Jacques VINCE, Stéphane FRIOUX ayant donné pouvoir à Yann CROMBECQUE, Christine GOYARD GUDEFIN ayant donné pouvoir à Cyril HAULAND-GRONNEBERG, Gaëtan CONSTANT ayant donné pouvoir à Agathe FORT, Antoine COLLIAT ayant donné pouvoir à Aurélie LOIRE, Pauline SCHLOSSER ayant donné pouvoir à Sonia TRON, Sylvie DONATI ayant donné pouvoir à Laura GANDOLFI, Marwa ABDELLI ayant donné pouvoir à Jonathan BOCQUET, Anaïs D'HOSTINGUE ayant donné pouvoir à Sabrina BENHAIM.

excusé :

absent : Floyd NOVAK.

L'assemblée désigne pour secrétaire de séance Monsieur Mathieu GARABEDIAN.

Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal du lundi 14 avril 2025

		Nombre de votants :	
Comm-2025-53	<p>Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)</p> <p>L'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales autorise le conseil municipal à déléguer au maire la prise de décisions relevant de la compétence du conseil. Il prévoit que le maire peut être chargé, en tout ou partie, pour la durée de son mandat et par délégation du conseil municipal, d'accomplir certains actes de gestion courante. Le maire doit rendre compte au conseil municipal des actes accomplis en vertu de cette délégation.</p>	<p>pour : 54 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Prend acte
D-2025-91	<p>Compte administratif 2024</p> <p>Le compte administratif 2024 récapitule l'ensemble des dépenses et des recettes intervenues au cours de l'exercice budgétaire. Il fait apparaître les restes à réaliser qui seront repris dans une décision modificative et qui permettent de déterminer le résultat de l'exercice.</p>	<p>pour : 47 contre : 7 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à la majorité
D-2025-90	<p>Approbation du compte de gestion 2024</p>	<p>pour : 47 contre : 7 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à la majorité
D-2025-89	<p>Affectation du résultat 2024</p> <p>Le compte administratif 2024 a fait apparaître un excédent de fonctionnement de 23 781 464,95 euros. Conformément aux règles comptables qui s'imposent à la commune, cet excédent doit prioritairement être affecté au besoin de financement des investissements, qui s'élève à 24 459 189,75 euros. En conséquence l'ensemble de l'excédent de fonctionnement est affecté en réserve au compte 1068 afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement</p>	<p>pour : 47 contre : 7 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à la majorité
D-2025-105	<p>Bilan de la gestion des autorisations de programmes 2024</p> <p>Il s'agit de présenter le bilan de la gestion pluriannuelle 2024 et de clôturer l'autorisation de programme arrivée à échéance au 31/12/2024.</p>	<p>pour : 54 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à l'unanimité
D-2025-120	<p>Remise gracieuse de dettes concernant la restauration scolaire, le périscolaire et séjour à Chamagnieu</p>	<p>pour : 54 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à l'unanimité

D-2025-98	<p>Garantie d'emprunt à la Société Villeurbannaise d'Urbanisme (SVU) - Opération "Contreforts Gratte-Ciel" consistant à construire un bâtiment mixte commercial et tertiaire de 2 300m² situés 9-17, rue Michel Servet à Villeurbanne</p> <p>La Société Villeurbannaise d'Urbanisme (SVU) a informé la Ville de Villeurbanne de son recours auprès de la Banque Postale à un emprunt de 5 271 000,00 € pour financer l'opération "Contreforts Gratte-Ciel" consistant à construire un bâtiment mixte commercial et tertiaire de 2300m² situés 9-17, rue Michel Servet à Villeurbanne. La ville de Villeurbanne se porte garante à hauteur 50% du montant de l'emprunt, soit 2 635 500,00 €.</p>	<p>pour : 42 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 13</p>	Adopté à l'unanimité
D-2025-96	<p>Garantie d'emprunt à la société BATIGERE RHÔNE-ALPES - construction de 24 logements situés 307, cours Emile Zola à Villeurbanne</p> <p>La ville de Villeurbanne intervient en complément de la Métropole de Lyon pour garantir les emprunts souscrits par les bailleurs pour la construction de logements sociaux. Dans ce cadre, la société BATIGERE RHÔNE-ALPES a informé la Ville de Villeurbanne de son recours auprès de la Caisse des dépôts et Consignations à un emprunt de 3 972 000,00 € pour financer la construction de 24 logements situés 307, cours Emile Zola à Villeurbanne. La ville de Villeurbanne se porte garante à hauteur 15% du montant de l'emprunt, soit 595 800,00 €.</p>	<p>pour : 55 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à l'unanimité
D-2025-123	<p>Signature d'un protocole transactionnel relatif aux travaux de charpente métallique liés à l'extension et à la réhabilitation du Complexe Sportif Boiron Granger</p>	<p>pour : 55 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à l'unanimité
D-2025-124	<p>Signature d'un protocole transactionnel relatif aux travaux de gros œuvre liés à la construction du groupe scolaire et de l'établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) Simone Veil</p>	<p>pour : 55 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à l'unanimité
D-2025-125	<p>Signature d'un protocole transactionnel relatif aux travaux de menuiseries intérieures bois liés à la construction du groupe scolaire et de l'établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) Simone Veil</p>	<p>pour : 55 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à l'unanimité

D-2025-106	<p>Projet urbain partenarial Auto-Chassis International (ACI). Avenant n°1 à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement des espaces publics.</p> <p>Le projet d'aménagement des espaces publics s'inscrit dans la dynamique de renouvellement urbain du quartier, en accompagnement de la transformation initiée par le Projet urbain partenarial (PUP) Auto-Chassis international, et qui se poursuit avec la création du parc municipal Roger-Planchon et avec l'arrivée du tramway T6 Nord.</p>	<p>pour : 55 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à l'unanimité
D-2025-119	<p>Parc aux Hérissons : convention entre la Ville de Villeurbanne et l'association Mille et un hérissons</p> <p>La volonté de la ville de Villeurbanne est de tester une nouvelle manière de se lier aux habitants et de gérer cet équipement public. Le terme d'autogestion a été envisagé initialement mais collectivement il a été préféré le terme de cogestion qui permet une gestion partagée entre deux entités : le propriétaire du parc, la ville de Villeurbanne, et des usagers du parcs représentés par une association.</p> <p>Une collaboration continue a eu lieu entre le collectif, l'équipe de maîtrise d'œuvre APS, le maitre d'ouvrage et le futur propriétaire la ville de Villeurbanne, pour identifier les usages attendus dans ce parc et par conséquent les aménagements.</p> <p>La convention entre la ville et l'association définit les engagements réciproques entre les deux parties pour cogérer le parc.</p>	<p>pour : 55 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à l'unanimité
D-2025-115	<p>Révision du cadre du personnel</p>	<p>pour : 55 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à l'unanimité
D-2025-112	<p>Avenant financier 2025 à la Convention d'objectifs et de moyens 2023-2025 avec le centre social Cusset pour la médiation sociale Monod Baratin</p>	<p>pour : 52 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 3</p>	Adopté à l'unanimité
D-2025-114	<p>Plan Communal de Sauvegarde - Conventions avec des associations agréées de Sécurité Civile : la protection civile du Rhône et la Croix Rouge Française</p> <p>Pour faire face à des crises majeures, telles que la pandémie de COVID, ou à des événements du quotidien impactant nos concitoyens, la Ville de Villeurbanne a sollicité à plusieurs reprises des associations agréées de sécurité civile, dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.</p>	<p>pour : 55 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à l'unanimité

D-2025-108	<p>Avenant à la convention de partenariat relative au Conseil Local en Santé Mentale (CLSM) des villes de Villeurbanne et Bron</p> <p>La ville de Villeurbanne s'est engagée dès 2014 dans la mise en place d'un Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) et participe, depuis, au financement du poste de coordinateur.trice du CLSM en partenariat avec le Centre Hospitalier Le Vinatier et l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes. le conseil municipal doit se prononcer sur l'augmentation du poste.</p>	<p>pour : 55 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à l'unanimité
D-2025-102	<p>Attribution de subvention au titre du budget participatif pour l'année 2023 et convention d'objectifs et de moyens entre la ville de Villeurbanne et l'association "Les Fourriers de Barros"</p> <p>La Ville, dans le cadre de sa politique de Transition Démocratique, a créé un dispositif de budget participatif. Celui-ci permet aux habitant.es d'affecter chaque année une part du budget municipal d'investissement à des projets proposés et votés par les habitant.es, dans la limite de l'enveloppe définie et des règles fixées par la municipalité.</p>	<p>pour : 54 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 1</p>	Adopté à l'unanimité
D-2025-116	<p>Renouvellement du partenariat entre l'Agence du Service Civique et la ville de Villeurbanne</p>	<p>pour : 55 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à l'unanimité
D-2025-110	<p>Attribution de subventions aux associations de la transition écologique - Année 2025</p> <p>L'ambition de la Transition écologique telle que portée par l'exécutif dans son Plan de mandat et dans le Plan de Transition Ecologique s'appuie sur la mise en mouvement et l'implication de tous les acteurs du territoire villeurbannais.</p>	<p>pour : 54 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 1</p>	Adopté à l'unanimité
D-2025-113	<p>Attribution d'une subvention à l'association Collectif d'Education Populaire pour l'Emancipation Sociale (CEPES) pour le projet Festival le Pas de Côté 2025</p> <p>Dans le cadre de ses objectifs de transition, la Ville de Villeurbanne s'est dotée d'un fond de soutien aux démarches associatives en lien avec les transitions écologique, démocratique et sociale. Au titre de la transition démocratique la Ville souhaite soutenir les initiatives favorisant la participation de toutes et tous à la vie de la cité, notamment celles portées par les acteurs de l'éducation populaire.</p>	<p>pour : 54 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à l'unanimité
D-2025-92	<p>Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets 2025, en faveur de la création artistique et culturelle</p>	<p>pour : 54 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à l'unanimité
D-2025-93	<p>Attributions de subventions aux associations et structures culturelles.</p>	<p>pour : 51 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 3</p>	Adopté à l'unanimité

D-2025-94	<p>Attributions de subventions aux associations sportives</p> <p>La ville attribue des subventions de fonctionnement aux associations sportives, selon plusieurs types d'actions. La présente délibération concerne la fonction sociale et éducative du sport, qui vise à soutenir les associations sportives villeurbannaises qui souhaitent développer un projet à caractère social auprès des jeunes (0 -25 ans « Grandir à Villeurbanne ») éloignés de la pratique physique et sportive. Elle concerne aussi la Politique Sportive Locale, qui inclut le soutien aux associations concourant par leurs actions à sa réalisation.</p>	<p>pour : 54 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à l'unanimité
D-2025-121	<p>Attribution d'une subvention 2025 à l'association "Jeunesse au Plein Air"</p> <p>Dans le cadre du budget primitif 2025, une enveloppe budgétaire de subventions à destination des associations intervenant dans le domaine de l'éducation et de l'enfance a été votée. L'association « Jeunesse au Plein Air » -Comité du Rhône regroupe au niveau départemental les organisations statutairement attachées à la laïcité, à l'expansion de l'enseignement public et au développement des organisations et des activités éducatives de vacances et de loisirs d'enfants, d'adolescents et de jeunes.</p>	<p>pour : 54 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à l'unanimité
D-2025-99	<p>Attribution de subventions aux associations oeuvrant dans le domaine de la solidarité au titre de l'année 2025</p> <p>La ville de Villeurbanne soutient les acteurs associatifs qui œuvrent dans différents secteurs et organisent des lieux d'accueil et d'orientation, des domiciliations administratives, des hébergements et des distributions d'aides alimentaires et de produits d'hygiène.</p>	<p>pour : 54 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à l'unanimité
D-2025-107	<p>Attribution de subventions à diverses associations oeuvrant dans le domaine de la santé</p> <p>La Ville maintient et apporte son soutien financier en 2025 à 10 associations œuvrant dans le domaine de la santé, dont 3 associations conventionnées.</p>	<p>pour : 54 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à l'unanimité
D-2025-95	<p>Attributions de subventions dans le cadre du Fond d'Initiatives Jeunes</p> <p>Ce rapport propose au vote deux demandes de subventions dans le cadre des Fonds d'Initiatives Jeunes, pour un montant total de 2 500 euros.</p>	<p>pour : 49 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 5</p>	Adopté à l'unanimité
D-2025-111	<p>Attribution de subvention à l'association Violences Intra Familiales Femmes Informations Libertés - SOS Femmes (VIFFIL - SOS Femmes) - Année 2025</p> <p>La ville de Villeurbanne, dans le cadre de sa politique de prévention, de médiation et de sécurité, définie dans le Plan local de prévention de la délinquance, vise à renforcer les actions de soutien, d'accès au droit, de médiation, d'information et d'accompagnement des personnes victimes.</p>	<p>pour : 54 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à l'unanimité

D-2025-100	Attribution de subventions au titre de la politique de la Ville Soutenir les associations qui œuvrent dans différents secteurs.	pour : 54 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0	Adopté à l'unanimité
D-2025-103	Attribution de subventions FICL, Fonds d'Initiatives Collégiens Lycéens Versement de FICL, Fonds d'Initiatives Collégiens et Lycéens, aux collèges des Iris et Jean Jaurès et aux lycées Alfred de Musset et Magenta	pour : 46 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 8	Adopté à l'unanimité
D-2025-97	Expérimentation du label "Espaces sans tabac" aux abords des groupes scolaires Le conseil municipal doit se prononcer sur la délimitation de zones sans tabac aux abords des écoles afin de dénormaliser l'usage du tabac et protéger les jeunes du tabagisme passif.	pour : 54 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0	Adopté à l'unanimité
D-2025-104	Tarification des emplacements dans les cimetières de Villeurbanne et abrogation partielle de la délibération du 28 septembre 2017 Le conseil municipal doit se prononcer sur la modification des tarifs de concessions cinéraires 1m2 dotées d'un caveau funéraire d'occasion.	pour : 54 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0	Adopté à l'unanimité
D-2025-117	Tarification des dalles de fermeture des caveaux funéraires d'occasion Adoption du tarif unique de vente des dalles de fermeture des caveaux funéraires d'occasion.	pour : 54 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0	Adopté à l'unanimité
D-2025-118	Tarification des autorisations d'occupation temporaire du domaine public dans le cadre de l'appel à projet d'installation de bornes de collecte des TLC (Textiles d'habillement, Linges de maison et Chaussures). Le conseil municipal doit se prononcer sur la gratuité et redevances pour l'installation de bornes de collecte des TLC (Textiles d'habillement, Linges de maison et Chaussures).	pour : 54 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0	Adopté à l'unanimité
D-2025-109	Prolongation du Projet Educatif de Territoire jusqu'au 31 décembre 2026 - de prolonger le Projet Éducatif de Territoire (PEDT) 2023-2025 jusqu'au 31 décembre 2026. - d'autoriser Monsieur le maire à signer tout document relatif à ce dossier.	pour : 54 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 1	Adopté à l'unanimité
Comm-2025-127	Rapport de mission du mandat spécial Ethiopie 2025	pour : 55 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0	Prend acte

Pour extrait conforme

Cédric Van Styvendael

